## Réunion du 18 décembre 2019 au 19 décembre 2019

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	А3
Investissement apprentissage	191

Le Conseil Régional,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code du travail, notamment l'article L. 6211-3,

**VU** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

**VU** le règlement budgétaire et financier,

**VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle,

insertion

**ENTENDU** les interventions de Christelle CARDET, Jean-Claude CHARRIER, Phillipe

BARRE, François PINTE, Bruno RETAILLEAU, Christophe CLERGEAU, André

MARTIN.

Après en avoir délibéré,

## **APPROUVE**

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 17 300 000 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme n°191 : « Investissements Apprentissage ».

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

## **ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Absents lors du vote : groupe La Région en Marche, Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD.

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

## REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi  $n^\circ$  78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs